

Paris, le 25 juin 2019

Communiqué de presse

**Saint Louis Sucre dévoile son contrat 2020 avec un prix garanti à 25,70 euros/tonne 16° betteraves Forfait Collet.**

Depuis le lundi 17 juin, Thierry Desesquelles, directeur betteravier de Saint Louis Sucre ainsi que les chefs de services betteraviers (Thomas Nuytten à Roye et Philippe Simonin à Etrépagny) vont à la rencontre des planteurs pour présenter le contrat 2020. Pas moins de 6 réunions ont été organisées.

« *Après les annonces de restructuration pour renforcer la compétitivité de notre segment sucre dans un contexte de forte dégradation des prix, nous souhaitons aborder avec vous notre avenir commun* » a d'emblée précisé Thierry Desesquelles. Côté industriel, des investissements importants sont prévus à court terme pour conforter les capacités de stockage de Saint Louis Sucre et améliorer la compétitivité des usines de Roye et Etrépagny. Et côté planteur, c'est un contrat inédit et attractif que les équipes betteravières ont présenté.

**La demande de visibilité exprimée par les planteurs au cours des derniers mois a été prise en compte : le contrat comporte un prix garanti de 23,92 €/t 16° betteraves entières, soit 25,70 €/t 16° Forfait Collet**, précision utile car Saint Louis Sucre est le seul industriel à acheter la betterave entière, ce qui signifie 7,5% de volumes achetés en plus sur lesquels s'appliquent le prix des betteraves mais aussi toutes les primes et indemnités.

Le prix garanti s'appliquera sur 70% des betteraves contractées (les 30% restantes étant payées au prix SZ4, c'est-à-dire corrélé au prix de vente du sucre des 4 filiales du groupe Südzucker comme dans les contrats antérieurs, selon une grille transparente figurant dans le contrat) ; le prix garanti est un prix tout inclus (pulpes, primes et indemnités comprises).

Si le prix de vente du sucre SZ4 dépasse 420€ la tonne, la grille deviendra plus intéressante que le prix garanti, c'est alors le prix SZ4 qui s'appliquera.

Autre proposition de Saint Louis Sucre : le 1<sup>er</sup> acompte sera majoré, il passera de 12,50 € la tonne aujourd'hui à 13,50 €. Face à cet engagement fort de la part de Saint Louis Sucre, le planteur s'engagera quant à lui à respecter le contrat (notamment à emblaver les surfaces correspondant aux volumes contractés) et à produire dans la durée les volumes contractés, c'est-à-dire à renouveler en année n+1 (à + ou - 10% près pour tenir compte du parcellaire) les tonnages de l'année précédente.

Une enquête va être adressée aux planteurs dans les prochains jours pour connaître leurs intentions. Sur la base des résultats de cette enquête, des volumes à produire seront proposés à chaque planteur dans les semaines qui suivront.

Cette proposition de contrat a été bien accueillie par les planteurs, qui dans l'ensemble restent motivés par la culture de la betterave.

## **50 millions d'euros pour Roye et Etrépagny**

Face à un marché mondial difficile et une concurrence exacerbée, Saint Louis Sucre entend demeurer un acteur industriel majeur en France, grâce à son outil industriel performant. Sur les deux sites de Roye et Etrépagny, le groupe Südzucker a investi plus de 200 millions d'euros ces 10 dernières années. Il y a tout juste dix ans, Saint Louis Sucre inaugurerait le conditionnement de Roye, une usine entièrement neuve, en face de la sucrerie. *« C'est très rare dans notre secteur de voir naître une nouvelle usine, souligne François Verhaeghe, directeur industriel de Saint Louis Sucre. Cette usine a été conçue pour satisfaire les plus hautes exigences de nos clients en matière de qualité et de sécurité alimentaire. Son unité de tamisage perfectionnée permet de créer des recettes très spécifiques pour nos clients industriels. »*

Dans le futur périmètre industriel de Saint Louis Sucre, les investissements vont se poursuivre. En effet, le groupe Südzucker a la volonté d'investir 50 millions d'euros à Etrépagny et Roye dans les prochaines années pour contribuer à renforcer davantage la performance de ces deux sucreries, notamment sur le plan énergétique.

*Saint Louis Sucre, filiale du premier sucrier européen, le groupe Südzucker, emploie 723 salariés permanents et travaille avec 4733 planteurs.*

*Contact presse : Hélène Schmelz, tél. : +33 1 41 61 48 50.*